No 97. CINQ CENTIMES Mercredi 26 Décembre 1888

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, No 12
TOURCOING, rue Verte, 55.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . . 1 fr. »

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 19.*

TÉLÉPHONE

M. Kœchlin, député boulangiste du Nord, a voté « Contre » le service militaire des séminaristes et des frères.

M. Boulanger n'a pas voté.

ROUBAIX-TOURCOING 25 DÉCEMBRE 1888

LA LOI ÉLECTORALE

(4e article)

Le Projet de M. Maxime Lecomte

La question, ainsi que nous l'avons constaté, se pose désormais (pour tous les adversaires du scrutin départemental) entre le scrutin uninominal et le scrutin de liste par arrondissement.

Le scrutin uninominal n'est pas une *nouveauté pour le suffrage universel.* Il a été pratiqué pendant toute la durée de l'Empire, et la République n'a pas connu d'autre loi électorale, du 20 février 1876 au 4 octobre 1885. Les élections législatives de 1876, de 1877 et de 1881, ont été faites sous ce régime. Il suffirait donc de revenir purement et simplement à la législation qui était en vigueur avant l'établissement du scrutin de liste. pour satisfaire, sans délai, les vœux des partisans du scrutin uninominal.

Au contraire, le scrutin de liste par *arrondissement n'a jamais fonctionné en* France ; il faudrait, pour l'établir, voter un projet de loi fixant le nombre de députés à élire par chaque arrondissement. Diverses propositions tendant à ce but, sont sorties de l'initiative parlementaire, Celle de M. Maxime Lecomte, député du Nord, mérite entre toutes, de fixer l'attention par sa simplicité et sa clarté.

Voici, d'après les procès verbaux parlementaires, *le texte de l'exposé des* motifs et des articles de ce projet :

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Messieurs,

» Un mouvement d'opinion s'est produit dans le pays contre le mode actuel d'élection des députés. La plupart des conseils généraux ont exprimé les vœux du corps électoral lui-même, en réclamant le scrutin d'arrondissement.

» Sans qu'il soit nécessaire de revenir purement et simplement à l'ancien scrutin *uninominal, il paraît* opportun de rechercher quelle circonscription donne aux électeurs plus de garanties de sincérité et d'indépendance.

» La réunion des électeurs par arrondissement n'a pas pour objet de diviser le département, à encourir le reproche d'être fortuite et arbitraire. Ces divisions administratives existent depuis la Révolution. Par la force des choses, par l'empire des habitudes, des liens étroits se sont créés entre les habitants d'un même arrondissement. Les électeurs de l'arrondissement ont des intérêts communs plus précis, mieux déterminés que les électeurs de l'ensemble du département; ils connaissent mieux les candidats qui se présentent à leurs suffrages et peuvent de plus près surveiller l'accomplissement du mandat qu'ils ont confié à leurs représentants, et dont ceux-ci ont la possibilité de leur rendre exactement compte.

» Le département, au contraire, par sa trop grande étendue, facilite les entraînements et les surprises, se prête aux *tentatives plébiscitaires, rend les élections* partielles fort onéreuses et détermine un nombre considérable d'abstentions.

» Ces considérations nous ont amené à proposer l'établissement du scrutin par arrondissement. Une liste de candidats existera, pour les arrondissements dont la population est supérieure à cent mille habitants. Ces listes ne seront jamais trop nombreuses, et on ne verra pas se reproduire les inconvénients et les dangers du scrutin départemental.

» A cette proposition principale pourront venir s'adjoindre les modifications dont se préoccupe également l'opinion, et qui concernent soit l'obligation et le secret du vote, soit le renouvellement partiel.

PROPOSITION DE LOI

Article premier

» Les arrondissements dont la population totale est inférieure à cent mille habitants, nomment un député.

Art. 2.

» Les arrondissements dont la population totale est au-dessus de deux cent mille habitants nomment deux députés.

Art. 3.

» Les arrondissements dont la population totale est supérieure à deux cent mille habitants nomment un député par quatre vingt mille habitants ou fraction supérieure à quatre mille.

Art. 4.

» Les *arrondissements* municipaux de Paris et les arrondissements de St-Denis et de Sceaux forment chacun une circonscription.

Art. 5

» Chacun des départements de l'Algérie forme une circonscription et nomme deux députés.

Art. 6.

« Le territoire de Belfort et chacune des colonies de la Cochinchine, de la Guyane française, de l'Inde française et du Sénégal nomme un député.

Art. 7.

» Chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion nomment deux députés.

Art. 8.

« Le tableau annexé à la présente loi et dressé par application des dispositions qui précèdent ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 9.

» Les articles 1, 2 et 3 de la loi du 16 juin 1885 sont abrogés. »

Un tableau déterminant le nombre de députés, attribué à chaque arrondissement (l'Algérie et les autres colonies françaises comprises), est annexé au projet de M. Maxime Lecomte.

D'après ce tableau, le scrutin serait uninominal dans 242 arrondissements ; 129 arrondissements nommeraient *deux* députés ; 12 en nommeraient *trois*, et dans 8 seulement on aurait des listes de plus de trois noms.

Voici quelle serait la part de chaque arrondissement du Nord, dans la représentation nationale :

Arrondissements de Lille, 9 députés ; Avesnes, 3; Cambrai, 2; Douai, 2; Dunkerque, 2; Hazebrouck, 2; Valenciennes, 3.

Maintenant que nos lecteurs connaissent l'économie et les principales dispositions du projet de M. Maxime Lecomte, et saisissent par là ce qui distingue le scrutin uninominal du scrutin de liste par arrondissement, il nous sera facile d'être compris quand nous leur exposerons, dans un prochain article, les raisons *politiques et départementales* qui nous portent à préférer le scrutin de liste par arrondissement au scrutin uninominal.

A. G. CLAUDE.

A L'ÉLYSÉE

Première fête de Mme Carnot. — Les invités. — La toilette de la présidente. — Le cotillon.

Mme Carnot a donné, samedi, la première des soirées dansantes qui doivent précéder les grands bals de la saison.

Quinze cents invitations avaient été lancées ; douze à treize cents personnes y avaient répondu et se pressaient dans les salons du palais ornés de plantes rares et magnifiquement illuminés.

M. et Mme Carnot, entourés de leur maison civile et militaire, recevaient leurs invités à l'entrée du premier salon.

La présidente portait une robe de satin *crème broché à tablier de dentelle d'or*, un diadème de diamants avec piquet de *plumes crème sur ses cheveux noirs*, au cou un collier de moire crème avec agrafe de diamants.

Dans la foule des invités, on remarquait la majeure partie des membres du corps diplomatique, parmi lesquels : MM. de Mohrenheim, Léon y Castillo, l'ambassadeur de Chine en costume, celui de l'empire Ottoman en stambouline noire, celui du royaume de Siam, de qui l'éclatante tête bronzée surmonte un plastron blanc éblouissant, *barré du grand cordon de* l'Eléphant blanc ; MM. le général Guzman Blanco ; Carlos de Heredia, Francisco Coello, Ambroise Thomas, Eiffel, Dieulafoy et Mme Dieulafoy, celle-ci en habit, les cheveux ras, un ruban ruban rouge à la boutonnière. MM. Chaix, d'Estillmès, Bonnat, baron Alphonse de Rothschild, Le Royer, Méline, M. et Mme Ribot, M. Clémenceau, la plupart des ministres, un grand nombre de sénateurs, de députés : la plupart des généraux *commandant les corps d'armée* ; beaucoup d'officiers, de saint cyriens, de polytechniciens, etc.

A minuit, la salle de bal présentait un coup d'œil ravissant, entourée d'un cadre serré de toilettes étincelantes, de diamants, d'épaules nues, au milieu duquel tourbillonnaient les couples aux accents du *Danube Bleu*.

Les buffets exquis étaient très entourés.

Le cotillon n'a commencé qu'à deux heures ; les accessoires étaient d'une originalité et d'un inattendu extrêmes.

L'ÉLECTION DES ARDENNES

Résultats définitifs

Voici les résultats définitifs de l'élection des Ardennes :

Votants : 65.403

MM. Linard, agriculteur, r. 36.609 voix Elu

Jules Auffray, avocat à la cour de Paris, r. 28.794

Il y a eu de nombreuses abstentions.

Au premier tour de scrutin, le 9 décembre, les voix s'étaient réparties ainsi: MM. Linard, 26.304 voix ; Auffray, 21.341 ; Courtois, candidat ouvrier socialiste, 6.558 ; J.-B. Clément, chansonnier, ancien membre de la commune, révolutionnaire, 6.838 ; le général Boulanger, 454 sur 65.967 votants et 86.364 électeurs inscrits.

Rappelons qu'il s'agissait de remplacer M. Neveux, nommé sénateur, qui avait été élu député au scrutin de ballottage du 18 octobre 1885, le premier de la liste républicaine, par 42.239 voix, sur 76.900 votants et 87.860 inscrits.

Les deux candidats les plus favorisés d'une liste conservatrice concurrente, MM. le baron de Ladoucette et le général Brin court, arrivèrent alors *ex æquo* avec 33,438 suffrages chacun.

D'autre part, il n'est pas sans intérêt de rappeler aussi que, sur cette même liste conservatrice, figurait M. Georges Thiébaud, aujourd'hui l'un des fervents apôtres du boulangisme M. Thiébaud arriva, dans l'ordre du nombre des voix obtenues, le quatrième et avant-dernier de la liste, avec 32.505 voix.

M. Auffray poursuivi

M. Auffray est poursuivi par le parquet de Rethel pour outrages envers le commissaire de police.

L'ELECTION DE LA SOMME

Proclamation réactionnaire du candidat boulangeard

Le Mémorial d'Amiens publie la circulaire suivante adressée par le général Montaudon, candidat réactionnaire, aux électeurs de la Somme :

Electeurs,

La triple élection du 19 août dernier a produit en France une impression profonde.

Le général Boulanger, candidat de la protestation, a obtenu 35,000 voix de majorité dans la Somme, faisant appel à tous ceux qui sont las du régime actuel, qui souffrent dans le présent et s'inquiètent de l'avenir.

Les conservateurs, opprimés par une faction, réclamaient le droit, pour la nation, de disposer de ses destinées.

Poursuivant les mêmes revendications, le candidat de la protestation a demandé de voter pour la dissolution d'une Chambre impuissante pour le bien, qui a blessé vos consciences et compromis vos intérêts ; il a réclamé la convocation d'une Assemblée Constituante, interprète de la volonté nationale.

Je me présente à vous aujourd'hui avec le même programme ; vous l'affirmerez une fois encore par vos votes.

Devenu enfant du pays par un séjour de plus de 15 ans au milieu de vous, m'intéressant profondément à tout ce qui vous touche, étant toujours resté étranger aux querelles de personnes et de partis, je n'aurai jamais d'autre mobile que l'intérêt du pays.

Les conservateurs ont bien voulu se souvenir de l'ancien commandant du 2e corps d'armée : j'ai cédé à leurs sollicitations.

Avec l'aide de Dieu, je justifierai leur confiance, et je ne saurai mieux répondre à l'esprit patriotique dont ils sont animés qu'en m'unissant à eux au *vieux cri*, qui, toute ma vie, a fait battre mon cœur de soldat :

Vive la France !!!

Général MONTAUDON.

LE CONGRÈS OUVRIER DE TROYES

Réunion des délégués ouvriers à Troyes. Première séance. — Pas d'incident.

Dimanche soir a eu lieu dans une salle de bal dite des « Trois moutons » la séance d'ouverture du congrès ouvrier.

La salle était décorée de bandes d'étoffe rouge portant des inscriptions révolutionnaires.

Le drapeau rouge avait été interdit par l'autorité.

La séance a été remplie tout entière par les discours de présentation d'une partie des délégués.

MM. Féline, Paul Lafargue et Pédron, de Reims, ont prononcé des discours violents contre la bourgeoisie capitaliste et rappelé que la présence des radicaux au pouvoir n'avait réalisé aucune des espérances du peuple.

La réunion a été relativement calme ; il n'y avait guère que 200 auditeurs.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DE CABINET

Paris, 24 décembre.

Malgré la fête de la Noël, les ministres se réunirent demain. Cependant, ce conseil sera tenu au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Floquet, au lieu de l'être à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Chambre des Députés

Séance du 24 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MÉLINE

La séance est ouverte à deux heures.

Mort d'un député

M. le *président* annonce la mort de M. Hudé, député de la Seine, et fait son éloge funèbre.

L'octroi de Condé-sur-Escaut

Au début de la séance, la Chambre adopte et déclare la proposition, jusqu'au 31 décembre 1895, inclusivement, des surtaxes annuellement perçues sur les boissons à l'octroi de Condé-sur-Escaut (Nord), en vertu de la loi du 29 décembre 1882, savoir : 1° 3 fr. 60 par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles ; 2° 4 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 fr. qui peuvent être perçus à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

Le traitement des curés

La Chambre adopte ensuite à la majorité de 189 voix contre 129 l'ouverture, au ministre de la justice et des cultes, d'un crédit de 32.000 fr. pour les traitements de curés.

Suite de la discussion de la loi du recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

Article 23 (service des hommes en temps de paix).

M. de La Batie. — Je demande que les sursis d'appel qui peuvent être accordés aux élèves des collèges, aux élèves des séminaires, soient accordés, non par les Conseils de révision, mais par les ministres compétents, *sur la pré-contribution* du conseil d'administration de ces établissements.

M. Labordère, rapporteur. — Je n'accepte pas cet amendement, déjà repoussé par la Chambre, *lors de la discussion de 1887.*

L'amendement n'est pas adopté par 355 voix contre 179.

M. Lefèvre-Pontalis. — J'ai l'honneur de déposer un amendement portant qu'après un an de service, des dispenses pourront être accordées, en temps de paix, aux instituteurs laïques ainsi *qu'aux novices membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement*, qui prennent l'engagement de service pendant dix années dans les écoles françaises d'Orient et d'Afrique.

La même dispense serait accordée *aux élèves ecclésiastiques*, etc., engagés en Orient, en Océanie, en Afrique et en Amérique, dans une œuvre de mission désintéressée, soit par des congrégations catholiques, soit par des associations protestantes et israélites.

Il est permis de dire que l'Europe nous envie nos Frères de la doctrine chrétienne. (Applaudissements à droite. — Bruit, interruptions à gauche. — Pas sous de Chivers. — Elle point nous les prendre.

M. *Goblet répond que le gouvernement* attache une très grande importance au rôle des missionnaires en Orient; il se préoccupe de leur assurer une protection morale ; mais si la foi de ces jeunes gens est profonde, le service militaire ne les empêchera pas de persister dans leur vocation.

L'amendement est repoussé par 357 voix contre 185.

L'article 23 (sursis d'appel) est adopté.

M. Bourgeois (Vendée) demande que les jeunes gens : médecins, pharmaciens, vétérinaires ou *élèves ecclésiastiques* soient, après un an de service dans un hôpital militaire, nommés aides-majors, aides-vétérinaires, aumôniers de la réserve ou renvoyés dans leurs foyers.

M. *de Freycinet est opposé* à ces nominations pour deux raisons. La première, c'est qu'il est impossible d'instituer un corps d'infirmers avec une pareille disposition dans la loi ; ce corps ne serait plus alimenté si dans la réserve il dans la territoriale. La seconde, d'ordre général, est qu'un homme ne peut entrer dans une armée avec un drapeau.

M. Chevandier appuie l'amendement de M. Bourgeois, qui est repoussé par division à une grande majorité.

Les articles 26, 27, 28 sont adoptés.

M. Compayré lit au nom de la commission du budget le rapport sur le projet de crédit de 550,000 fr. pour le service de l'instruction primaire. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Bourgeois (Vendée) combat l'urgence. Le rapporteur dit, que si la loi n'est pas votée aujourd'hui les instituteurs risqueraient de n'être pas payés à la fin du mois.

M. Lavy demande le renvoi de la discussion à mercredi.

M. Ferrouillat insiste pour la solution immédiate.

M. de Baudry-d'Asson *objecte que la Chambre* n'est pas en nombre.

La scrutin est ouvert sur l'urgence, mais le scrutin est nul, le quorum n'étant pas atteint.

La discussion du crédit est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à mercredi.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 24 Décembre

LA SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures.

Présidence de M. Le Royer, président

Le Budget

Le Sénat a adopté les budgets des finances, de la justice, des cultes, des postes et télégraphes, *des affaires étrangères*, tels *qu'ils ont été* votés par la Chambre.

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, l'Amiral Véron, a signalé les effets regrettables pour l'industrie de la pêche française du bill voté par le Parlement de Terre Neuve, qui interdit la vente de la boëtte, qui sert d'appâts aux pêcheurs de morue.

L'orateur est plaintif, signalant que les Anglais aient fondé sur la côte française des usines pour fabriquer la conserve de homards, *causant ainsi un grand préjudice à nos pêcheurs*

L'amiral Véron demande que l'on mette un terme à cet empiètement.

M. Goblet dit que le gouvernement fera représenter les droits que le traité d'Utrecht assure à la France sur les côtes de Terre-Neuve.

Il constate que nos pêcheurs sont parvenus à se passer de la boëtte.

Quant aux autres difficultés, le gouvernement français a déjà obtenu satisfaction et nous occupons la cinquième partie des French-Sciore.

Les industriels anglais sont établis ; on les tolère, tant qu'elles ne gêneront pas l'exercice de nos droits, mais nous les ferons disparaître en négociant avec l'Angleterre pour faire supprimer une partie des homarderies anglaises.

Nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer au développement de l'industrie de la pêche. (Vives approbations).

La deuxième séance est renvoyée à deux heures.

Deuxième séance

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Teisserenc-Debort, vice président.

Validation d'élection

Le Sénat valide l'élection de M. Allègre comme sénateur de la Martinique.

Le Sénat adopte un projet de loi concernant la régularisation de décrets rendus au Conseil d'Etat.

Suite de la discussion du Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget (ministère de l'intérieur).

Les chapitres 1 à 40 sont adoptés.

M. Blavier. — Le chapitre 41 fixe à 7 millions les crédits destinés à l'achèvement des chemins vicinaux.

Je demande au Sénat d'abaisser ces crédits à 5 millions. Dans la situation précaire de nos finances, il est nécessaire d'opérer cette réduction.

Je prie le Sénat d'entrer ainsi résolument dans la voie des économies, de ne pas se borner à des paroles ; mais d'accomplir des actes pour arriver à la réduction des dépenses. (Vive approbation à droite.)

Le Sénat repousse la proposition de M. Blavier après une réplique de M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat.

Tous les autres chapitres du ministère de l'intérieur sont adoptés.

Ministère de la marine et des colonies. Les chapitres 1 à 42 sont adoptés.

Le budget du service colonial est réservé.

Le budget de la marine est adopté.

Le budget de la guerre est renvoyé à mercredi, M. de Freycinet étant retenu à la Chambre.

Le Sénat entreprend le budget de l'instruction publique.

M. Lucien Brun critique la laïcisation.

M. Leroux affirme que la statistique démontre que les *écoles laïques reçoivent beaucoup* d'élèves.

M. de Lareinty demande qu'on ne fasse pas de laïcisation lorsque les conseils municipaux s'y opposent.

S'adressant à la gauche, l'orateur dit : Je vous fais appel car j'espère que vous n'êtes pas toujours chez vous ce que vous êtes ici. (Protestations violentes.)

M. Tolain répond : Cela n'est pas convenable.

M. de Lareinty : Je ne vous permettrai pas, Monsieur, de dire que je suis inconvenant ; je suis toujours parlementaire.

M. Tolain : Je ne dis pas que vous êtes inconvenant, jedis que votre supposition n'est pas convenable.

M. de Lareinty : Je ne suppose pas, Monsieur, j'espère.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 1

L'AS DE CŒUR

I

Le bal de l'Opéra, qui a pris fin avec la belle saison, est de la Ve Le Pelletier. Il était d'institution plus ancienne et plus stable que nos institutions politiques de ces *trente-vingts dernières années*. Il avait vécu à cinq rois, à deux empereurs et à deux républiques, car il fut inventé en 1716 par le chevalier de Bouillon.

Ce cadet de grande maison, cherchant à se pousser dans le monde, eut le premier l'idée du double plancher qui élève le parterre au niveau de la scène.

Louis XIV était mort, la Maintenon se cachait à Saint-Cyr sous ses coiffes de la veuve de la main gauche. Paris, rassasié de jeûnes et las de pénitences, courait aux amusements.

La Régence commençait. On avait soif de liberté et de plaisir. De plaisir surtout. On en voulait à tout prix et de toutes sortes ; mais on recherchait de préférence ceux qui rappelaient le moins l'étiquette compassée et les réjouissances solennelles de Versailles.

L'invention de M. de Bouillon était donc un trait de génie, car le bal de l'Opéra semblait créé tout exprès pour rassembler sur le même plancher, établir la cour et la ville, la noblesse et la bourgeoisie, les grandes dames et les grisettes. Le Régent, qui menait le branle joyeux des sujets affolés d'un roi encore enfant, le Régent fut si charmé de la trouvaille qu'il récompensa l'heureux chevalier par le don d'une pension de six mille livres.

Cette salle de l'Opéra, édifiée dans une aile du Palais-Royal par le cardinal de Richelieu qui l'inaugura en y faisant représenter sa tragédie de *Mirame*, illustrée par Molière, qui y joua lui même plusieurs de ses chefs d'œuvre, cette superbe salle dérogeait depuis quatre ans à son glorieux passé, lorsque les chercheurs de voluptés faciles y fêtèrent le carnaval de 1720.

Cet hiver là fut, sans contredit, le plus brillant que Paris eût vu depuis le commencement du nouveau règne. Le système de Law était alors à son apogée ; la banque de ce hardi novateur faisait encore des miracles financiers, et la France roulait, non pas sur l'or, ni sur l'argent, car personne ne voulait plus de ces vieux métaux, mais sur les actions de la Compagnie du Mississipi, magnifiques chiffons de papier qui d'un laquais faisaient, en une heure, un opulent seigneur. La foule était, le jour, à la rue Quincampoix, où se tenait la foire aux millions ; c'était raison que, la nuit, elle se ruât au bal de l'Opéra.

Celui qui se donna le 9 février de cette triomphante année avait attiré tout ce que Paris comptait de puissants, de riches et d'amis du plaisir.

Sur le parquet se pressaient des masques en costume de caractère ou de fantaisie, tandis que les loges étaient occupées par des femmes en domino et par des *hommes*, les uns affublés aussi du domino et masqués, les autres en grand habit et à visage découvert. Seulement, on ne dansait pas. On se contentait de s'intriguer, divertissement qui avait bien son charme en ce lieu où le moindre officier de fortune pouvait faire sa cour aux plus grandes dames du royaume, où l'humble bourgeoise pouvait espérer de capiver monseigneur le Régent lui même, qui ne dédaignait pas d'y venir très souvent incognito.

Au lieu des fanfares cuivrées, des cris sauvages et des trépignements enragés qui composent à présent l'harmonie d'un bal masqué, il ne sortait de cette foule bigarrée qu'un gazouillement doux accompagné en sourdine par les sons tempérés d'un orchestre discret. On ne hurlait pas, mais on causait, de cette causerie fine et voilée dontle secret s'est perdu en France, depuis que la politique et les machines à vapeur y font tant de bruit. *Les intrigues s'y menaient sur un ton si* modéré, que ceux qui n'étaient pas eux-mêmes engagés dans quelque galant entretien pouvaient aisément saisir au vol *la conversation de leurs voisins.*

Cet innocent espionnage semblait être l'occupation favorite de deux cavaliers en domino qui se tenaient, avec une persistance évidemment calculée, à l'entrée de la salle, au pied de la balustrade d'une loge occupée par un couple jaseur.

Nonchalamment accoudés sur l'appui de velours qui la séparait du parterre, une femme ripostait gaiement aux compliments très fits d'un jeune seigneur assis derrière elle.

Il était difficile de juger de sa taille et de son visage, car elle était costumée en domino et portait, dégoûtement fort utile à cette époque et qui se composait tout simplement de la réunion de deux jupons noirs, un serré autour de la ceinture, l'autre rabattu sur la tête, de façon à figurer deux ailes par devant et deux cornes par derrière. Avec cet accoutrement et un loup appliqué sur la figure on avait à peu près la certitude de dérouter les *curieux* les plus subtils.

Au contraire, le poursuivant de la dame était très visible, car il n'avait pas pris la précaution de se masquer et il étalait avec satisfaction un riche costume de cour. Gravé, bien fait et de haute mine, il paraissait avoir tout au plus vingt-deux ans et pouvait passer pour un fort beau garçon. Il avait le teint rose, les yeux bleus, les dents blanches, le front large *et le nez aquilin. Un seul trait déparait* ce charmant visage : la mobilité du regard qui passait en un instant de l'expression la plus tendre à la plus irritée.

Il faut ajouter que le ton de la conversation de ce gentilhomme était aussi changeant que ses yeux.

— Madame, disait il avec une douceur infinie, n'aurez-vous point pitié d'un pauvre étranger qui ne veut connaître que vous dans Paris, parce qu'il aime que vous, et qui s'estimerait heureux de donner sa vie en échange de la permission de vous revoir?

— Mon cher comte, répondait la chauve souris en minaudant, cesses ce badinage et faites-moi la grâce de quitter la place. *J'attends M. le duc d'Orléans, et, s'il vous* trouvait dans ma loge...

— S'il me trouvait ici, je n'en sortirais pas, interrompait le jeune homme avec colère. Je suis d'aussi bonne maison que lui, et je le lui ferais bien voir.

L'entretien continua avec les mêmes alternatives de prières amoureuses et de déclarations fières. Les deux cavaliers placés sous la loge n'en perdaient pas un mot et, de temps en temps, ils se poussaient *le coude, comme* pour maintenir en haleine l'attention qu'ils prêtaient à ces propos décousus. Bientôt, le plus grand des deux se penche à l'oreille de son compagnon et lui dit tout bas :

— Maintenant, je sais à qui nous avons affaire.

— La chauve-souris est la marquise de Parabère, n'est-ce pas ? répondit l'autre sur le même ton.

— Oui, et son galant s'appelle le comte de Horn.

— Quoi! le fils du vieux prince de Horn qui fut fait prisonnier à la bataille de Ramillies et qui j'ai vu jadis à Bruxelles ?

— Le fils cadet. Il était officier dans les troupes autrichiennes ; il vient d'être réformé.

— Et il courtise la Parabère. Pardieu! voilà qui pourra nous servir.

— C'est mon avis. Mais avez-vous entendu que Philippe doit venir?

— *J'y compte bien.*

— Et moi aussi, car j'ai donné mes ordres en conséquence. Tous nos hommes sont sur pied, de façon que, s'il se présente cette nuit une occasion d'enlever M. le Régent, nous serions en mesure d'en profiter.

— Hum! je crains fort que vous les ayez dérangés pour rien. Philippe ne pense guère à se garder; mais ce furent de Dubois et ce vieux renard de d'Argenson ne le quittent pas plus que leur ombre. La salle doit être remplie de leurs espions.

— Cela se peut ; heureusement nos gens sont de force à déjouer leur surveillance. A tout hasard, j'ai fait préparer le carrosse et les relais jusqu'à la frontière.

— Bonne précaution. A propos de d'Argenson et de sa police, La Valeur s'est il enfin débarrassé de ce misérable exempt qui rôde autour de nous depuis un mois ?

— Pas encore ; mais il m'a dit qu'il espérait en finir avec lui aujourd'hui même.

— Ainsi soit il, répondit l'autre ; je ne comprends pas pourquoi je suis persuadé que ce coquin nous jouerait un mauvais tour.

— Voyez tranquille, chevalier; notre brave La Valeur se chargera d'y mettre ordre. En attendant, écoutons un peu ce qu'on dit à haut.

La conversation cessa, et les deux dominos prêtèrent de nouveau une oreille attentive aux deux propos qui s'échangeaient dans la loge, mais, cette fois, ils ne semblaient pas intéresser le compagnon. Le comte de Horn avait fait des progrès dans le siège du cœur de la marquise, et il parlait maintenant de si près à la maîtresse favorite du Régent qu'il n'était plus possible d'entendre un seul mot de ses discours passionnés.

Il en était de même de ce jeune fou et de cette coquette ! dit à demi-voix le plus petit des écouteurs masqués.

— Silence! souffla son compagnon en lui serrant le bras. Je crois que tu te trouves vre. Si c'est Philippe qui arrive, nous allons assister à un spectacle intéressant, et ensuite... ensuite nous amis se pro mènent dans les *corridors* et il y aura peut être du nouveau cette nuit.

La porte de la loge venait en effet de s'ouvrir pour laisser entrer un domino masculin et deux seigneurs superbement vêtus, l'un grand, maigre et brun, l'autre plus petit, plus gras et plus blême. Les masques, plantés au pied de la balustrade, s'étaient retournés vivement et regardaient du tous leurs yeux. Madame de Parabère tressaillit et s'éloigna aussitôt du comte qui la serrait de fort près, mais celui-ci ne daigna même pas lever la tête et continua son manège galant sans s'occuper des nouveaux venus.

— Bonsoir marquise s'écria le domino qui était entré le premier ; il me paraît que vous vous ennuyez bien fort de ne pas me voir, puisque vous appelez monsieur pour vous faire compagnie.

Cela dit d'un ton leste et enjoué, il s'assit sur un fauteuil placé derrière la chauve-souris qui paraissait fort troublée. Les deux gentilshommes de la suite restèrent debout au fond de la *loge et échangèrent* un regard ironique.

— Monseigneur, balbutia madame de Parabère, il n'y a en tout ceci qu'un malentendu. et je vous prie...

— Ne jurez point, marquise. C'est bon pour ce cuistre de Dubois de jurer. Apprenez-moi plutôt qui est *monsieur.*

— C'est moi qui vais vous l'apprendre, dit le jeune homme en se redressant fièrement. Je m'appelle Antoine-Joseph, comte de Horn, et je suis de maison souveraine.

— Mon aussi, pardieu! riposta le domino en éclatant de rire. Monsieur, je vous fais mon complément. Quand vous me choisissez un suppléant, du moins vous ne dérogez pas, car, si je n'ai pas trop oublié ma généalogie, il me semble que monsieur est mon parent. Vos bontés ne sortent pas de notre famille. C'est à merveille, et je veux...

— Trêve de paraillages, monsieur, interrompit le comte. Madame la marquise de Parabère est sous ma protection, et je de souffrirai pas qu'on l'insulte en ma présence.

— Je crois, monsieur, que c'est plutôt vous qui êtes le protégé de la marquise, puisque je vous trouve dans sa loge. répondit le masque avec un flegme imperturbable.

(*A suivre*) FORTUNÉ DU BOISGOBEY.

Jo 11664